


# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2006/0218(COD) Procédure terminée
Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93)	
Sujet 8.60 Législation statistique européenne	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires		12/12/2006
		UEN <a href="#">KRASTS Guntars</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Education, jeunesse, culture et sport</a>	Réunion <a href="#">2848</a>	Date 14/02/2008
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Eurostat</a>	Commissaire ALMUNIA Joaquín	

Evénements clés			
03/11/2006	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2006)0655</a>	Résumé
14/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/06/2007	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
18/06/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0242/2007</a>	
	Résultat du vote au parlement		

10/07/2007			
10/07/2007	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0301/2007</a>	Résumé
14/02/2008	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
23/04/2008	Signature de l'acte final		
23/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		
04/06/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2006/0218(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/6/42344

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2006)0655</a>	03/11/2006	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE386.545</a>	04/04/2007	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE390.492</a>	05/06/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0242/2007</a>	18/06/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0301/2007</a>	10/07/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2007)4170</a>	29/08/2007	EC	
Projet d'acte final	<a href="#">03639/2007/LEX</a>	23/04/2008	CSL	
Document de suivi	<a href="#">COM(2023)0588</a>	17/10/2023	EC	

### Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

### Acte final

[Règlement 2008/451](#)  
[JO L 145 04.06.2008, p. 0065](#) Résumé

**OBJECTIF** : établir une nouvelle classification statistique commune des produits associée aux activités (CPA) en vue de produire des statistiques comparables.

**ACTE PROPOSÉ** : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

**CONTENU** : la classification statistique des produits associée aux activités, connue sous le nom de «CPA», a été établie en 1993 afin d'harmoniser les statistiques économiques. Cette classification est étroitement liée à la nomenclature statistique des activités économiques NACE.

Certaines modifications mineures ont été apportées à la CPA depuis son adoption en 1993. La Commission propose d'établir une version révisée afin de tenir compte des changements importants qui sont intervenus dans l'économie depuis cette date et d'une révision majeure des nomenclatures internationales d'activités et de produits: la CPA révisée proposée est ainsi plus en adéquation avec la réalité économique et davantage comparable avec d'autres nomenclatures internationales.

## Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93)

---

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de M. Guntars KRASTS (UEN, LV) modifiant, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de règlement établissant une nouvelle classification statistique des produits associée aux activités (CPA) et abrogeant le règlement (CEE) n° 3696/93.

Les amendements de nature technique adoptés en commission reprennent les modifications proposées par la task-force et le groupe de travail Eurostat.

Le principal amendement concerne la comitologie. La Commission devrait notamment être habilitée à modifier la CPA pour tenir compte des évolutions techniques ou économiques. Ces modifications n'ayant pas pour but de modifier les éléments non essentiels du règlement, elles devraient par conséquent relever de la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle parlementaire.

## Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93)

---

Sur la base du rapport de M. Guntars KRASTS (UEN, LV), le Parlement européen a arrêté, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, sa position en vue de l'adoption d'un règlement établissant une nouvelle classification statistique des produits associée aux activités (CPA) et abrogeant le règlement (CEE) n° 3696/93.

Les amendements de nature technique adoptés en plénière reprennent les modifications proposées par la task-force et le groupe de travail Eurostat.

Le principal amendement concerne la comitologie. La Commission devrait notamment être habilitée à modifier la CPA pour tenir compte des évolutions techniques ou économiques. Ces mesures ayant une portée générale et ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels du règlement ou de le compléter par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels, elles doivent par conséquent relever de la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle parlementaire.

## Statistiques économiques: classification statistique des produits associée aux activités CPA (abrog. règlement (CEE) n° 3696/93)

---

**OBJECTIF** : établir une nouvelle classification statistique commune des produits associée aux activités (CPA) en vue de produire des statistiques comparables.

**ACTE LÉGISLATIF** : Règlement (CE) n° 451/2008 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant une nouvelle classification statistique des produits associée aux activités (CPA) et abrogeant le règlement (CEE) n° 3696/93 du Conseil.

**CONTENU** : le présent règlement établit une nouvelle CPA dans la Communauté afin de garantir l'adéquation à la réalité économique ainsi que la comparabilité entre classifications nationales, communautaire et internationales et, partant, entre statistiques nationales, communautaires et internationales.

La classification statistique des produits associée aux activités a été établie en 1993 afin d'harmoniser les statistiques économiques. La version révisée tient compte de l'évolution technologique et des changements structurels de l'économie intervenus depuis lors.

Ce règlement abroge le règlement (CEE) n° 3696/93 du Conseil.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : 24/06/2008.

**APPLICATION** : à partir du 01/01/2008.